

bulletin régional

d'information, de réflexion

et de combat syndical...

Prix : 1 €

59 / 62



Le B.R. (« Ch' Brrr... »), bulletin régional pour un réchauffement des luttes sociales !



AUTOGESTION

Editorial

Le capitalisme est malade ? Qu'il crève !

Depuis des années, on nous parle de restrictions budgétaires et de critères de Maastricht pour privatiser tout ce qui peut l'être et réduire le nombre d'hôpitaux ou d'enseignants. Et voilà que subitement, tous les gouvernements d'Europe et d'ailleurs trouvent des centaines de milliards à donner aux banquiers et aux entreprises !

La politique du gouvernement face à la crise financière est comme d'habitude une politique de classe aux services des riches, une politique consistant à socialiser les pertes et privatiser les profits.

Tel est le vrai rôle de l'État qui n'est jamais neutre comme on essaie de nous le faire croire mais qui, au contraire, est le plus fidèle et le plus dévoué serviteur du Capital, un Capital qu'il protège avec nos impôts... comme avec ses matraques !

La crise financière montre l'accapa-

Suite de l'édito :

rement des richesses mondiales par une minorité de patrons et de financiers qui reçoivent au grand jour le soutien des États. Ces milliards de dividendes issus de l'exploitation renforcée des salariés (gel des salaires et hausse de la productivité) sont investis depuis des décennies dans la spéculation (plutôt que dans les salaires, la protection de l'environnement et les budgets sociaux) pour accroître toujours davantage les profits. La crise financière ne doit pas, une fois de plus; servir de prétexte pour faire payer les salariés ! Ces milliards doivent revenir aux travailleurs, qu'ils soient chômeurs, précaires, hommes, femmes, avec ou sans-papiers, issus de l'immigration ouvrière, en CDI ou fonctionnaires.

Chefs d'État, ministres, députés, patrons ou boursiers ne lâcheront rien sans un mouvement fort, interprofessionnel et prolongé. Les grandes conquêtes sociales (congés payés, Smic, retraites, etc.) l'ont été par la rue, par la grève et le plus souvent contre l'avis des gouvernements élus.

Aujourd'hui, un choix de société est en jeu et, pour la CNT, notre camp est clair : faire converger les luttes pour exiger une autre répartition des richesses, pour satisfaire les besoins sociaux de toutes et tous et en finir avec le capitalisme. ■

Union régionale CNT
du Nord Pas-de-Calais.



À travers la presse de la CNT :

Quelques exemples de journaux et revues...



Au sommaire de ce numéro de « Ch'brr » :

Édito : Le capitalisme est malade ? Qu'il crève !	p. 1
Suite de l'édito et sommaire	p. 2
10 ans de BR en images (1 ^{ère} partie)	p. 3
La Poste : répression anti-syndicale	p. 4
Santé-social : casse de la convention « 66 »	p. 6
Mémoire ouvrière : le SLT d'Usinor-Dunkerque	p. 8
Le congrès confédéral de la CNT en photos	p. 9
10 ans de BR en images (2 ^{ème} partie)	p. 10
Dossier : la représentativité syndicale	p. 11
La grand' messe capitaliste	p. 15
Éducation : Darcos soutient l'échec !	p. 17
Mortelles journées à la chaîne	p. 20
Entretien autour du salon « Écriture en action »	p. 21
Les lectures du chat noir	p. 22
Qui sommes-nous ? Date de parution du prochain BR et sites web	p. 23
Souscription « duplicité » et contacts	p. 24

BULLETIN RÉGIONAL : 1998 - 2008 – 10 ANS !

N° 0 - 4ème trim. 1998

Editorial

On en parlait dans les chaumières du Nord - Pas de Calais (Flandre, Artois, Boulonnais...) depuis un bout de temps : un bulletin régional de la CNT qui serait à la fois un outil de liaison, de confrontation et d'information, rédigé par celles et ceux qui militent quotidiennement dans leur entreprise, dans leur quartier, dans leur lieu d'éducation ou de formation, dans leur comité de chômeurs ou ailleurs.

Oh ! Pas pour produire un journal de plus, mais pour faire savoir qu'il existe toujours – et même de plus en plus – des hommes et des femmes qui luttent pour défendre les droits et les intérêts des travailleurs et des exploités. Et ce, dans le seul but, d'en finir un jour avec ce désordre mondial uniquement fondé sur la recherche du profit pour une minorité, avec pour conséquence l'oppression du plus grand nombre.

Il est banal de dire que ce bulletin ne sera que ce que nous en ferons, ne vivra que si nous sommes un maximum à y participer. Pourtant, c'est là la condition essentielle pour que ceux qui, comme nous, n'entendent pas laisser le monopole de la parole à de soi-disants spécialistes de la question sociale, puissent prendre leur destin en main.

Chaque compte-rendu d'action, chaque réflexion contribuera à faire de ce bulletin une petite lueur d'espoir pour avancer vers cet autre futur que nous souhaitons toutes et tous.

Jean (CNT – Boulogne / Mer)



Confédération Nationale du Travail - Association Internationale des Travailleurs

Editorial

S'il vous plaît de lire ou de relire de vieilles revues des années 38, 48, 58 ou 68, vous verrez que les préoccupations syndicales sur ce que devrait être notre époque actuelle. En l'an 2000, l'avenir de la confédération de la science et de la technologie verrait cela par l'humanité vivre dans un conflit douillet,

100 000 000

• 2 millions de chômeurs,
• 100 000 personnes au RMI,
• 800 000 personnes en ARI,
• 200 000 emplois jeunes,
• 400 000 personnes en CES et CEC

et 80 % des embauches sont des CDD.

Dans le régime, les grandes entreprises font d'énormes profits et l'ont toujours fait. Exemples parmi d'autres : "Vivendi" (Vieux-Condé) a touché 14 millions de fonds publics et supprime 170 emplois. "PPG" (ex "Comex" à Boulogne) en a supprimé 18 000. Enfin, il y a le scandale "Pétrole et gaz" (Boulogne) délocalisé au Maroc. "Corpto" (Lille-Métropole) 1 000 000 personnes.

Pendant ce temps, tandis que le PIB décolle (environ 830 000 F par mois) et que 360 RMI, le principe de criminalisation du mouvement social se poursuit. A Boulogne, les militants de la CNT sont interpellés, arrêtés, pour avoir manifesté, défilé ou percuté, jusqu'à 15 et 20 ans de prison ! Pour avoir défié le droit légitime des chômeurs et travailleurs précaires à vivre dignement...

ATTENTION ! LES CHIENS PEUVENT MONTRER LES DENTS !

DE MOINS EN MOINS DE MORTS SUR LA ROUTE DES VACANCES !...



N°7
Sans-emploi :
12 mois de galère !

Salariés :
11 mois d'asservissement...
1 mois pour oublier ?

Voir la suite de cette rubrique
à la page 10

N° 8

C'EST LA RENTRÉE ET DES CARTABLES SONT DE PLUS EN PLUS LÉGIOS !



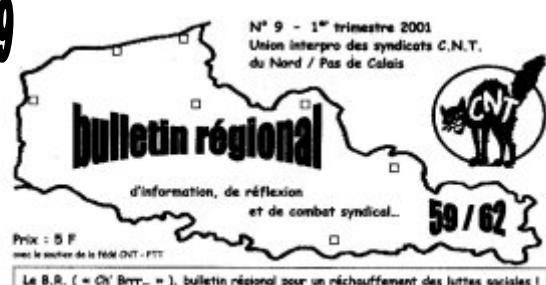
CLASSES EN LUTTE :
pour une révolution
sociale, éducative
et pédagogique !

N° 9 - 1er trim. 2001



35 heures = flexibilité et
intensification du travail...
UN PROGRES POUR QUI ?

N° 9



N° 9 - 1^{er} trimestre 2001
Union Interpro des syndicats C.N.T.
du Nord / Pas de Calais

Prix : 5 F
avec le soutien de la Fédé CNT - PTT

Le B.R. (= Ch' Brrr...), bulletin régional pour un réchauffement des luttes sociales !

Ch'Brrr...
pour un réchauffement des luttes sociales !

N°11



N° 12



Nous sommes tous et toutes des américains pris en otages par Bush et Ben Laden, des réfugiés de Sangatte, des afghans bombardés, des palestiniens spoliés, des irakiens affamés, des travailleurs licenciés, des enfants exploités, des victimes d'accidents industriels, des femmes violées, des tchétchènes massacrés...

RÉPRESSION ANTI-SYNDICALE À LA POSTE :

Serge Raynaud mis à pied pendant 2 ans !

Pas de révocation pour Serge Raynaud mais une lourde sanction décidée par La Poste : la bataille continue !

Un peu d'histoire...

Depuis longtemps, la direction de La Poste des Bouches du Rhône voulait se payer ce qu'elle appelle "la principauté postale des Bouches du Rhône", fer de lance de toutes les luttes sur le département...

La grève de mai 2008 contre 'facteur d'avenir' sur le bureau de Marseille Colbert 01 sera une perturbation de trop pour la direction de La Poste : il est temps pour elle, à l'heure de l'annonce de l'"ouverture du capital" de l'"entreprise", de faire taire ses empêcheurs de restructurer en rond et de faire un exemple capable de modérer, si ce n'est briser, leur résistance et leur nature revendicative... Serge Raynaud, militant syndical de la CNT, dont La Poste veut se payer la tête depuis de longues années déjà, sera un bouc émissaire parfait pour ce faire..

Aussi monte-t-elle un dossier aussi léger que mal ficelé contre lui... Mais qu'importe, dans un tribunal postal, La Poste est la plaignante, l'enquêtrice et la juge.

Aussi, un conseil de discipline central est convoqué pour le 10 septembre 2008 : La Poste demande la REVOCATION d'un facteur, militant syndical, pour des faits de grève sortis de leur contexte pour les faire passer pour ce qu'il ne sont pas : des actes de violence. Des actes d'une violence si considérable, tellement inimaginable... que notre dangereux facteur... continuera d'exercer son travail tout les jours depuis le constat des faits qui lui sont reprochés et ce, jusqu'à sa comparution devant le "tribunal de l'inquisition postal" !

En dépit de tout l'arsenal répressif légal à sa disposition et contre toute la logique qui accompagne habituellement ce type de procédure,

Serge Reynaud NE sera PAS suspendu de ses fonctions par mesure préventive : La Poste a laissé pendant plus de trois mois après l'ouverture de son dossier, un individu suspecté dangereux, endosser 6 jours par semaine sa tenue de facteur et arpenter les rues de Marseille pour sa distribution de courrier ainsi revêtu de ses insignes de confiance !

Heureusement qu'il n'a mordu aucun usager ! La Poste aurait risqué d'être à son tour sur le banc des accusés pour mise en danger de la vie d'autrui !



Première convocation du 10 septembre

Et le 10 septembre, les élus du personnel refuseront de siéger dans ce conseil de discipline pour protester contre la tenue de celui-ci : ils refusent de cautionner une procédure de sanction contre un militant syndical pour faits de grève.

Car ne nous y trompons pas, toutes les allégations de La Poste contre Serge ne servent à rien d'autre qu'alimenter un procès politique : La Poste VEUT casser toute résistance à ses projets de restructuration et privatisation. Elle veut faire un exemple. Elle cherche à intimider et refroidir toute volonté revendicative, comme elle le fait depuis des années et comme en témoignent ses réactions agressives, autoritaires et arbitraires à chacun de nos mouvements de

protestation, local ou national, contre sa politique anti-sociale : elle en a marre de notre contestation et veut pouvoir mener ses affaires dans le calme et une paix sociale qu'elle aura imposée, au besoin, à coup de schlague ! Marteler et répéter à longueur de temps des laïus sur le "dialogue social" n'a pour but que de tenter de masquer le bruit des coups de bâtons de sa répression ! Report de ce conseil de discipline, donc.

Deuxième convocation du 26 septembre

Le vendredi 26 septembre se tenait la deuxième session du conseil de discipline. La discréction n'aura pas été de mise autour de ce procès inique : courriers, courriels, coups de fil, fax, pétitions, cartes-pétitions, de protestation et de soutien à Serge ont été adressés pendant plusieurs semaines au siège et aux directions de La Poste...

Des messages de soutien de nombreux contacts internationaux de la CNT sont arrivés d'Algérie, de l'Île Maurice, d'Espagne, de Pologne, du Chili, de Guinée... Le jour même du conseil de discipline, pendant la tenue de celui-ci, des rassemblements de soutien avaient lieu à Marseille, Perpignan, Toulouse, Bordeaux, Lyon, Aubenas, Lille, Grenoble à l'appel de la CNT et SUD, parfois même la CGT ou toutes les organisations syndicales confondues, ou peu s'en faut, comme à Marseille.



Le 20 septembre 2008 à la Poste centrale de Lille

A Paris, pendant que Serge subissait son « procès », un rassemblement regroupant, outre la CNT, des militants de SUD, de la CGT, des non-syndiqués et même Arlette Laguiller en personne, a eu lieu, juste en face de la salle où se déroulait le jugement. Musique et slogans scandés dans la rue et audibles de la salle, ajoutant à la tension ambiante. Le conseil de discipline aura duré près de 8 heures et 1 heure les délibérations.

Notre mobilisation pour la défense de Serge a-t-elle porté ses fruits ou la direction de La Poste des Bouches du Rhône a-t-elle fait une erreur tactique en demandant un conseil de discipline central pour prononcer la sanction la plus grave qui puisse être infligé à un fonctionnaire : la révocation, sur un dossier aussi léger et mal ficelé ? La Poste se retrouve-t-elle à tenir un bâton merdeux qui lui glisse des mains et répand une odeur infecte autour d'elle au moment d'en asséné un coup à l'un d'entre nous ?

Quoiqu'il en soit, la révocation est rejetée par un vote unanime. Des élus du personnel, ce n'est pas une surprise. Mais la direction de La Poste elle-même lâche sa direction marseillaise et refuse la révocation !

Mort sociale annoncée

Néanmoins, Serge n'est pas sauvé pour autant. La Poste demande la sanction suivante la plus lourde : 2 ans de mise à pied. La mort sociale de notre compagnon. Elle n'en démord pas.

Ce revers la rend hargneuse et, tel un roquet, ou plutôt, un pitbull acculé, elle ne veut pas lâcher sa proie : elle ne peut pas complètement désavouer publiquement ses directions régionales ni faire montre de faiblesse devant notre solidarité et notre détermination ! Ne voulant pas céder sur cette sanction, et les élus du personnel refusant de la valider, il y a eu parité (4 contre 4) et la décision définitive est donc revenue à la direction de la Poste.

Résultat : suite à la mobilisation des syndicats, Serge n'est pas révoqué ! Par contre, La Poste a décidé d'une **mise à pied pendant 2 ans et sans salaire** ! Un coup dur pour Serge qui, néanmoins, ne se laisse pas abattre puisqu'il attaque sa mise à pied au Tribunal Administratif et qu'il prend un avocat pour déposer trois plaintes au pénal contre La Poste et certains de ses dirigeants. ■

Fédération CNT-PTT

Pour aider financièrement Serge :

On peut envoyer un chèque de solidarité (à l'ordre de la CNT-PTT 69) en écrivant à cette adresse : CNT-PTT 69, BP 2600, 69218 LYON Cedex 2.

SANTÉ / SOCIAL : casse de la convention collective « 66 »

La convention collective du 15 mars 1966 est celle qui régit un grand nombre d'établissements dans le travail social. Elle concerne les secteurs sanitaire et médico-social, soit la plupart des établissements pour personnes inadaptées et handicapées (de l'IME aux clubs de prévention, en passant par les ESAT, FJT, centres de soins et CAARRUD - voir encadré page 7). Cette convention a déjà échappé à une réécriture assassine pour ses salariés, qui doivent aujourd'hui encore faire face à des attaques sans nom de leurs patrons !

Ne nous y trompons pas la convention dont la FEGAPEI est porteuse ressemble à celle qui avait cassé la convention collective 51 et l'avait transformé en réel instrument de division des travailleurs-euses et en outil d'asservissement : nouvelle classification des emplois, salaire individualisé, annualisation du temps de travail, suppression des Congés Trimestriels, service minimum...! Mais quoi de mieux pour éviter des actions de solidarité dans le but d'acquérir de nouveaux droits et de défendre ceux existants que d'instaurer une compétition entre travailleurs-euses ?!

A travail égal, salaire inégal ?

Le projet de la FEGAPEI permet d'individualiser les salaires par la délivrance - au petit bonheur la chance - d'indemnités: dues aux anomalies de rythme de travail, à l'implantation géographique, aux "efforts physiques ou moraux" effectués par certains salariés (à croire les patrons, tout le monde n'en fait pas...), à la réalisation de missions spécifiques, sans compter les indemnités pour les directeurs généraux ! Les indemnisations pour réalisation de mission en individuel ou en collectif ne sont en fait que l'introduction du salaire au mé-

rite ! Et toute année d'ancienneté n'entraînera plus qu'une augmentation de 1% !

Pour mieux diviser les personnels et éviter des embauches plus que nécessaires, l'annualisation du temps de travail est devenue l'objectif. Les salarié-e-s ne devront plus faire 35 heures par semaine, mais 1607 heures dans l'année, et ce pour ceux qui ne passeront pas sur une base de 39 heures...! Et cela va de soi, les heures supplémentaires ne seront payées qu'en fin d'année !



Les travailleurs-euses, en plus de se voir supprimer leurs congés trimestriels, ne choisiront leurs journées de RTT que pour 20% de celles ci, et seront balancés de service en service pour des remplacements... Nous ne serons plus que des pions que le patron placera où il veut et quand il veut "selon les nécessités de service".

Et toujours plus de précarisation...

Quand il ne peut vraiment pas faire autrement, le patron embauche. Mais dans quelles conditions? La période d'essai varie de trois à six mois, sans indemnité en cas de rupture (par quelque partie), et avec un délai de prévenance n'allant que de deux à cinq jours...

Les indemnisations de licenciement ou départ à la retraite étant, elles, réduites de deux tiers. Le délai de carence pour arrêt maladie est amené à trois jours...

Et bien sûr (il ne manquait plus que ça), l'introduction du service minimum et la surveillance accrue des personnels, des syndicats et militants, qui pourraient renforcer cette logique de profit des patrons, au mépris total des travailleurs-euses, et donc de leur travail auprès des personnes accompagnées.



Pour la CNT, la riposte n'en doit être que plus forte !

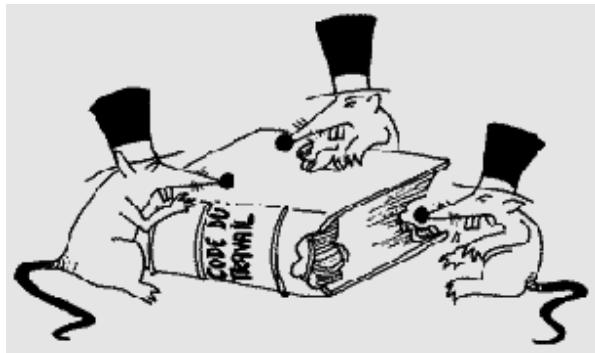
Une telle casse de la convention 66 n'est pas acceptable! Même si nous ne nous contentons pas de ce qu'elle pouvait garantir ! L'attaque est violente. Dirigée contre les travailleur-ses du secteur santé/social, elle vise d'abord à casser les statuts et les droits acquis pour imposer la logique du seul profit.

Ne nous laissons pas non plus faire par les directions syndicales réformistes, qui ne défendent pas les travailleur-ses mais leurs propres intérêts. Au lendemain de la commission nationale paritaire de négociation de la CCN 66 du 2 juillet, la CFDT se félicitait d'obtenir une augmentation des salaires à l'embauche de 2,15%, pour une augmentation du pouvoir d'achat, si aveuglante à leurs yeux qu'ils en oublient de se battre pour le pouvoir de vivre. Mais depuis 1999, c'est de plus de 10% que le pouvoir d'achat a diminué pour les salarié-e-s de notre secteur... ■



Les rendez-vous sont nombreux. Organisons la lutte pour la défense de nos droits ! Ce n'est que par la grève et l'action qu'on obtiendra satisfaction !

Pierre, CNT-SSEC 59/62



Les infos détaillées et les nouvelles sont sur <http://touche.pas.a.la.66.free.fr>

Quelques sigles du secteur santé-social

- **IME:** Institut Médico-Educatif,
- **Clubs de prévention:** associations faisant du travail de rue dans certains quartiers pour le dynamiser, créer du lien entre les habitants, venir en aide aux populations migrantes, faire de la prévention sur multiples sujets.
- **ESAT:** Etablissement et Services d'Aide par le Travail (anciennement CAT: Centre d'Aide par le Travail)
- **FJT:** Foyer de Jeunes Travailleurs-ses.
- **CAARRUD:** Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues
- **FEAPEI:** Syndicat d'employeurs, au même titre que le SOP, ou le SNASEA. Ce sont des directeurs à la tête des différentes structures qui gèrent le budget et qui payent directement les salariés. L'argent venant de l'Etat (CPAM mais aussi DRASS, conseils généraux et régionaux...) est ainsi attribué en budget annuel (qui est revu à la baisse chaque année).
- **Convention collective 51:** convention d'établissements privés hospitaliers, de soins, de cure, de garde...

Mémoire ouvrière

Le syndicat de lutte des travailleurs d'Usinor-Dunkerque (SLT)

En 1947, la CNT a connu un développement important. Mais ce développement a été stoppé par des querelles idéologiques incessantes et des positions rigides en contradiction avec l'action syndicale. C'est ainsi que, dès le début des années 50, la CNT a commencé à régresser pour ne renaître finalement que dans les années 90. Une belle occasion manquée, car si les militants, au lieu de se disputer sur des abstractions, n'avaient pas cassé le développement de la CNT alors très prometteur, ils auraient pu offrir un recours à tous les syndicalistes combatifs qui, après 68 et jusque dans les années 80, se sont fait exclure en masse des grandes confédérations. Prenons l'exemple de ce qui s'est passé dans notre région à Usinor-Dunkerque aux débuts des années 80...



Au début des années 80, des militants anarchosyndicalistes et syndicalistes révolutionnaires de la CNT, de la CFDT et de la CGT regroupés dans un collectif dénommé « L'alliance syndicaliste » entrent en contact avec la section CFDT d'Usinor-Dunkerque. Plus de dix mille personnes travaillent alors dans cette entreprise et la section CFDT, très combative, représente

plusieurs centaines d'adhérents et environ 30 % des voix aux élections professionnelles. Ils y rencontrent quelques-uns des sidérurgistes qui animent la section et qui ont des problèmes avec la direction de la CFDT. La plupart d'entre eux ne sont pas des « oppositionnels » (tels que se désignaient à l'époque une partie des militants CFDT), mais des syndicalistes actifs sans état d'âme concernant l'orientation et la direction de la CFDT (l'essentiel de leur activité consistant à combattre leur patron). Les problèmes qu'ils rencontrent avec la direction de leur syndicat sont liés à la préparation de la modernisation de l'outil sidérurgique (modernisation qui, quelque temps plus tard, va s'accompagner de divers regroupements, de fusions et de nombreuses pertes d'emplois). La section CFDT aurait pu créer de vraies difficultés à l'actionnaire principal (à savoir l'État français). Alors, un nettoyage préalable s'imposait et la direction de la CFDT s'en fit la complice. Parce qu'une vraie résistance était possible, il fallait détruire, démoraliser et chasser ceux qui étaient en capacité d'organiser cette lutte. Après avoir mis la section d'Usinor-Dunkerque en minorité au sein de la commission exécutive du syndicat métallurgique de Dunkerque (les bureaucraties savent organiser les majorités !), les exclusions sont arrivées. Plusieurs militants furent jetés de la CFDT comme des malpropres et la direction d'Usinor en profita pour licencier l'un d'entre eux, Frank Flatishler. Très vite, les camarades se constituèrent alors en syndicat autonome : le syndicat de lutte des travailleurs d'Usinor-Dunkerque (SLT). Après moult combats et difficultés, ce nouveau syndicat obtint sa représentativité dans l'entreprise et des relations sont nouées entre lui et la CNT (je me souviens par exemple d'une... gigantesque soirée « pizza » à laquelle j'avais été convié !). Mais, progressivement et victimes de l'isolement qui était le leur, beaucoup de militants se lassèrent et quittèrent l'entreprise. Si la CNT du début des années 80 avait été autre chose qu'un groupuscule, elle aurait pu apparaître aux yeux des camarades du SLT d'Usinor-Dunkerque comme un moyen de sortir de leur isolement. Exemple parmi d'autres d'une occasion manquée... ■

Eric Dussart (CNT-SSEC 59/62).

PS : Ironie de l'Histoire, le fils de Franck Flatishler est aujourd'hui un militant actif de la CNT !

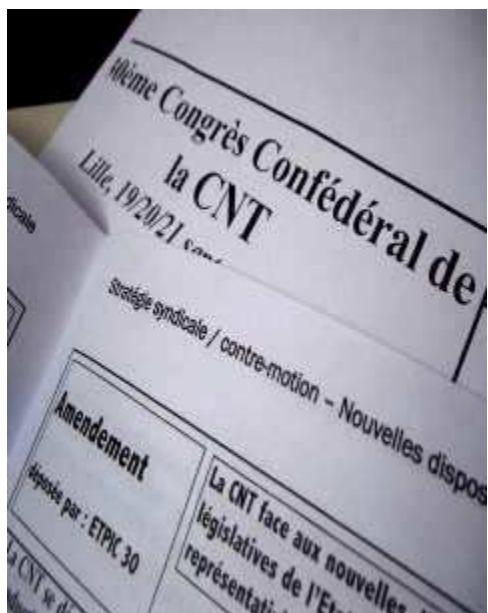
La CNT en congrès national à Lille...

**Pour un syndicalisme de combat,
autogestionnaire et solidaire !**



Les 20, 21 et 22 septembre 2008, l'UL-CNT de Lille et environs - épaulée par les syndicats locaux, départementaux et régionaux de la CNT 59/62 - organisait le 30^{ème} congrès confédéral de la CNT.

Retour en photos sur ces 3 jours d'assemblée riches en débats, rencontres et démocratie directe !



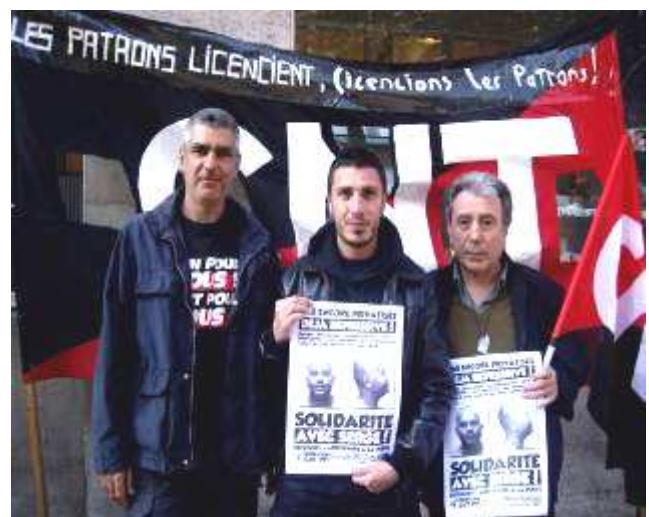
Une salle bien décorée ?

Du rouge...

Du noir...



La démocratie directe,
c'est l'assemblée générale
SOUVERAINE !



Samedi midi : rassemblement de soutien
à Serge Raynaud (CNT-PTT 13), mis à pied
par la direction de La Poste
pour faits de grève !

10 ans de BR en images... (suite de la page 3)



N° 13 - 1er trim. 2002



JUSTICE DE CLASSE...
... JUGEMENT DEGUEULASSE

Pas de doute, l'offensive contre la « France d'en bas » est lancée. Le BR se devait de prévoir une large place aux textes et analyses sur le mouvement social de ce printemps (d'où une sortie retardée).



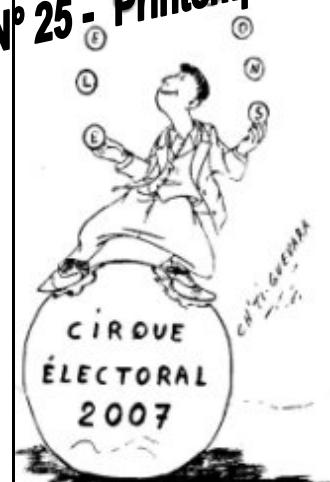
N° 20



N° 24



N° 25 - "Printemps 2007"





La réforme de la représentativité syndicale

Le contexte politique de la réforme

Dès 2006, le gouvernement dominé par Villepin et Chirac décide de se mettre à la mode du « dialogue social » en mettant en place un agenda de négociation tripartite (État-syndicats-patronat) sur des thèmes choisis par le gouvernement. L'un d'eux est celui de la réforme de la représentativité des syndicats. Ceux-ci viennent de montrer, lors de ce qu'on a appelé de façon réductrice « le mouvement anti-CPE », qu'en suivant mollement la jeunesse mobilisée, ils peuvent contribuer à une mobilisation de masse. Pourtant, les protagonistes de l'UMP remplacés ensuite par le duo Sarko-Fillon les juge « trop faibles » et donc « trop nerveux ». En somme, malgré le faible nombre de syndiqués en France, une partie des syndicalistes sont encore trop militants et pas assez institutionnalisés au goût du gouvernement.

Des négociations sont alors engagées, marquées par une foire d'empoigne entre les syndicats qui veulent chacun mettre en avant une élection où il pense pouvoir gagner. Pour Solidaires (SUD), c'est les élections prud'homales et "Fonction publique". Pour FO, c'est la Sécu. Pour la CFTC, c'est l'activité à la base (!). Mais, finalement, la CGT et la CFDT vont coiffer tout ce petit monde sur le poteau en adoptant courant 2008 une « position commune », signée avec le Medef et la CGPME, position qui va servir de base à la loi votée fin juillet. Après le scandale de l'UIMM (patronat de la métallurgie) qui a révélé les pratiques de corruption des associations patronales et la collusion avec certaines organisations de salariées, cette réforme, y compris dans son volet comptabilité, ne concerne pourtant que la représentativité des syndicats de salariés.

Le résultat est que les 5 « grands » (CFDT, CGT, FO, CGC, CFTC) vont maintenant devoir prouver leur représentativité comme les autres et ne le seront plus automatiquement à tout moment et en tout lieu. En droit, nous sommes donc sur un pied d'égalité, même si dans les faits, il sera certainement toujours plus dur pour une section CNT de s'imposer. Pour les grosses ou vieilles machines syndicales, l'heure est à l'inquiétude et pour certaines au regroupement : l'UNSA avec la CGC ? FO avec la CFTC ? (pour la CGC, la réforme prévoit des dispositions spéciales pour que sa représentativité soit évaluée seulement à partir des collèges de cadres, comme le SNJ pour les journalistes)

Face à cette tentative d'institutionnaliser davantage les syndicats (en conditionnant leurs droits à leur résultats électoraux afin qu'ils se comportent d'avantage en représentants « responsables » qu'en militants actifs et afin de creuser davantage le fossé existant parfois entre eux et les autres travailleurs), la

CNT, organisation anarcho-syndicaliste et syndicaliste révolutionnaire, était obligée de faire des choix difficiles. Au congrès de Lille, en septembre 2008, tenant compte des lourdes difficultés actuelles du syndicalisme d'entreprise à s'implanter dans des entreprises de plus en plus morcelées par les montages financiers, et où la répression rend bien souvent nécessaire l'utilisation d'outils juridiques pour protéger les militants, les syndicats de la CNT ont décidé de s'accorder la possibilité dans le secteur privé de participer aux élections professionnelles dans le cas où la survie de leurs sections syndicales serait menacée. Ils soulignent cependant les dangers de l'électoralisme syndical et de la cogestion, et décident d'effectuer un suivi et un bilan régulier des expériences syndicales après cette réforme d'août 2008.

Afin d'adopter une stratégie efficace pour le développement de sections CNT dans le privé, il est nécessaire de s'approprier ce nouveau cadre institutionnel, puisqu'il s'agit d'un bouleversement majeur du droit syndical.

Le droit avant la réforme

En préambule, il peut être utile de rappeler qu'être « représentatif », pour une section syndicale CNT ne signifie pas qu'émander le respect du patron ou autre pratique de cogestion servile. C'est avant tout la possibilité de nommer un ou plusieurs délégués syndicaux qu'on ne puisse licencier sans autorisation de l'inspection du travail, et ce qui permet d'avoir des droits syndicaux de base (affichage, heures de délégation, etc.) et de pouvoir négocier et signer des accords et donc d'obtenir des progrès sociaux, à condition d'établir un rapport de force réel, et de ne pas négocier dans le dos des salariés.

Avant la réforme, c'était plus simple. Cinq syndicats (CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC) bénéficiaient d'une « présomption irréfragable de représentativité », c'est-à-dire qu'il pouvait nommer partout et à tout moment un délégué syndical, quand bien même celui-ci était tout seul, sans qu'on puisse contester sa représentativité. Les autres syndicats pouvaient également déclarer en lettre recommandée avec A/R une section syndicale dans une entreprise en désignant un délégué syndical mais avec le risque que cette désignation soit contestée devant le tribunal d'instance dans les quinze jours par les autres syndicats s'il y en avait et plus souvent par l'employeur. Pour ces syndicats devant faire leur preuve, comme la CNT, il leur fallait remplir les critères suivants, qui généralement se renforçaient les uns les autres, mais qui n'étaient pas cumulatifs : les effectifs, l'indépendance, les cotisations, l'expérience et l'ancienneté du syndicat, l'attitude patriotique pendant l'occupation. Un autre critère non inscrit dans la loi, était de plus en plus pris

en compte par les juges. C'est celui de l'audience, mesurée tous les 4 ans, dans les entreprises de plus de 11 salariés, par les résultats aux élections professionnelles : comité d'entreprise (CE) et délégués du personnel (DP) ou délégation unique du personnel (DUP) quand les deux sont fusionnés. C'est ce critère de l'audience, sur le mode de la démocratie politique représentative, qui devient aujourd'hui dans la réforme le critère déterminant pour l'obtention de la représentativité. ■

Fred (CNT-SIPM RP)

La motion de synthèse « représentativité et stratégie syndicale » adoptée au 30ème congrès confédéral de la CNT les 19, 20 et 21 septembre à Lille :

La CNT se déclare fermement opposée aux « accords syndicaux » et leur traduction législative en août 2008 réformant la représentativité syndicale dans le secteur privé.

Elle invite ses syndicats à développer une critique et une dénonciation radicale de ces dispositions venant renforcer la cogestion patronat-Etat-syndicats. Elle mènera cette contestation avec d'autres syndicats si nécessaire. La CNT revendique le fait que les droits syndicaux ne soient liés ni aux résultats aux élections professionnelles, ni même à la participation à celles-ci.

1. Stratégie syndicale et représentativité

La CNT réaffirme que c'est la section syndicale et son syndicat d'appartenance qui sont les moteurs de l'action syndicale dans l'entreprise.

Dans le respect de ses pratiques et principes anarchosyndicalistes et syndicalistes révolutionnaires, les syndicats et sections syndicales cherchent à conserver ou à conquérir les droits syndicaux dans les lieux de travail.

Cela signifie que chaque syndicat ou section syndicale s'il estime que cela peut être utile à son développement cherche à obtenir la représentativité syndicale, dans le cadre des possibilités pratiques validées en congrès confédéral, tout en s'assurant que ses pratiques lui évitent de tomber dans le siège de la cogestion, ainsi que l'illusion qu'une réelle force syndicale puisse être issue d'une quelconque élection.

La participation à des élections ne peut se justifier que par le fait de vouloir protéger un camarade d'une répression exercée par l'employeur ou par la volonté de conserver et d'acquérir les droits que la CNT juge essentiels : panneau syndical, visite des locaux et services, organisation d'heures d'informations syndicales, appel à la grève, diffusion de tracts, etc.

Le fait de siéger dans les instances paritaires ou de cogestion ne peut en revanche être un motif de participation à des élections professionnelles. La CNT rappelle que la liberté des syndicats est également de ne pas se présenter aux élections professionnelles. La CNT ne limite pas sa lutte syndicale au cadre imposé par l'État et

le patronat: elle rappelle que l'action directe collective et sans délégation de pouvoir reste la principale arme des travailleurs.

2. Le secteur privé

Actant de la réforme de la représentativité syndicale dans le secteur privé, la CNT adopte dans l'immédiat pour ce secteur les dispositions suivantes :

- La CNT réaffirme sa position historique contre le principe des CE.

- La CNT, dans le cadre de la défense des travailleurs dans les entreprises, laisse le soin aux structures syndicales au plus près du terrain (sections syndicales, en cohésion impérative avec leur syndicat d'appartenance) et de l'UR d'organiser son action syndicale, y compris si ces structures jugent nécessaire de se présenter aux élections de CE.

- Les syndicats de la CNT étudieront dans les mois à venir la pertinence (protection, capacités) de la désignation de « représentants de la section syndicale », telle que permise par les nouvelles dispositions législatives.

- À l'égard du critère dit de « l'ancienneté » conditionnant l'émergence de section syndicale à une ancienneté du syndicat de plus de deux ans, les syndicats sont invités à fonder juridiquement dès que possible des syndicats d'industrie en vue de répondre au plus vite à ces exigences. Par défaut, la CNT pourra asseoir ses sections sur ses syndicats dits « interco » dont les statuts et intitulés légaux devraient dès lors permettre de couvrir le champ de syndicalisation (géographique et professionnel) le plus large et plus détaillé.

- Tout en rappelant la confiance nécessaire entre camarades de notre organisation, la CNT incite les syndicats à développer des pratiques en rupture avec le syndicalisme cogestionnaire et en accord avec les principes anarchosyndicalistes et syndicalistes révolutionnaires telles que :

• toute position d'un élu ou d'un délégué syndical doit être adoptée en lien avec la section syndicale et le syndicat ;

• les élus doivent faire des compte-rendus de leurs réunions à leurs sections syndicales, syndicats et aux salariés de l'entreprise ;

• les sections CNT sont invitées dans les négociations des protocoles électoraux à revendiquer la tenue des élections d'entreprise tous les deux ans, dispositif permettant une meilleure rotation des mandats électifs que les quatre ans prévus par la loi ;

• les CCN inscriront systématiquement à leur ordre du jour un point sur les questions de stratégie syndicale en lien avec les réformes de la représentativité syndicale. Dès lors, les UR de la CNT ou des fédérations y exposeront de façon exhaustive les prises de décisions de ses syndicats afin qu'une analyse globale puisse être appréciée en vue d'éclairer le prochain congrès confédéral.

- Concernant l'acquisition de la représentativité de la

branche ou interprofessionnelle nationale, la CNT affirme son désintérêt total pour la recherche d'une légitimité quelconque tendant à l'amener à être ou devenir un interlocuteur permanent des négociations avec le patronat ou l'État.

- Pour la compréhension de tous et toutes, une communication spécifique et argumentée quant à cette décision de congrès est publiée dans le "Combat syndicaliste" et adressée à l'ensemble des organisations syndicales avec lesquelles la CNT entretient des rapports de fraternité et de solidarité à l'échelle internationale.

3. Fonctions publiques

Aucun nouveau critère législatif n'étant adopté à l'heure de ce congrès, la CNT reste sur sa position de refus de participation aux instances paritaires et aux élections professionnelles dans les fonctions publiques. En cas de nouvelle loi sur ce sujet, la CNT décide d'analyser les nouveaux critères de représentativité syndicale dans un prochain congrès afin d'adapter sa position.

Dans l'attente de ce congrès, il est laissé la possibilité aux fédérations, sous contrôle des CCN, d'étudier la question de la participation aux élections si elles estiment que leurs droits syndicaux sont conditionnés par cette participation. ■

Le représentant de la section syndicale (RSS) : nouveau droit syndical dans les entreprises du secteur privé... et opportunité pour la CNT !

La loi « portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », publiée au Journal officiel et donc effective depuis le 20 août 2008, refonde le droit syndical dans les entreprises du secteur privé.

Sans rentrer dans les débats politiques et idéologiques sur les motivations générales de cette loi, largement critiquables, il est un élément - le représentant de la section syndicale (RSS) - qui pour la CNT constitue une certaine forme d'avancée. En effet, avant, n'existant que le délégué syndical : il fallait clandestinement créer une section syndicale, s'assurer de remplir des critères de représentativité (activité, ancienneté et nombre d'adhérents notamment, tout ça à obtenir... clandestinement) et déclarer la section en étant très souvent attaqué devant le tribunal d'instance pour non-représentativité. Maintenant, la CNT peut engager une action syndicale d'entreprise plus facilement en désignant un RSS et ainsi une section syndicale avec des droits de base (cf. annexes 2 et 3) sans qu'elle ait obtenu la représentativité proprement dite, mais en remplaçant tout de même des critères restreints (cf. annexe 1).

Voici donc une fiche pratique juridique sur le nouveau droit d'implantation syndicale dans l'entreprise et notamment le RSS. Par manque de place, nous ne publions pas ici les annexes associées à cette fiche : 1) articles du Code du travail relatifs au RSS et à la section syndicale. 2) lettre type de désignation d'un

RSS dans une entreprise de plus de 50 salariés. 3) lettre type de désignation d'un RSS dans une entreprise de moins de 50 salariés. Par contre, ces annexes sont consultables dans nos locaux et sur notre site web. Elles peuvent aussi vous être envoyées par courrier postal ou électronique.

1. Création d'une section syndicale

La constitution d'une section syndicale est depuis la nouvelle loi ouverte à tous les syndicats (donc la CNT !), y compris aux syndicats non représentatifs nationalement ou dans la branche d'industrie concernée, avec trois exigences (C. trav., art. L. 2142-1) :

- l'indépendance ;
- respect des valeurs républicaines ;
- être affilié à un syndicat légalement constitué depuis au moins deux ans et comprenant l'entreprise dans son champ professionnel et géographique ;
- avoir plusieurs adhérents.

2. Désignation d'un représentant de la section syndicale

Tant qu'un syndicat n'est pas représentatif dans l'entreprise ou l'établissement, il n'est pas en droit de désigner un délégué syndical. En revanche, s'il constitue une section syndicale au sein de cette entreprise ou de cet établissement, il peut désormais désigner un représentant de la section syndicale (RSS) qui aura pour mission de le représenter.

Le RSS doit, comme le délégué syndical, être âgé de 18 ans révolus, travailler dans l'entreprise depuis un an au moins (4 mois en cas de création d'entreprise, 6 mois dans les entreprises de travail temporaire) et n'avoir fait l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relatives à ses droits civiques (C. trav., art. L. 2143-1 et L. 2143-2).

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, le RSS doit être un délégué du personnel et est désigné pour la durée de son mandat (C. trav., art. L. 2142-1-4).

Cette désignation suit les mêmes modalités de publicité (information de l'employeur, affichage, transmission à l'inspecteur du travail) et de contestation (saisine du juge judiciaire dans les 15 jours) que celles des délégués syndicaux (C. trav., art. L. 2143-7 et L. 2143-8) : le RSS peut être contesté devant le tribunal d'instance sur la base de critères évoqués au point 1.

Ce mandat est cumulable avec la fonction de délégué du personnel, d'élu ou de représentant syndical au comité d'entreprise ou d'établissement (C. trav., art. L. 2143-9).

3. Droits du RSS

Le RSS bénéficie d'un statut et d'attributions proches de ceux du délégué syndical, à l'exception du pouvoir de négocier et conclure des accords collectifs sauf dans une situation bien précise : en l'absence de délégué syndical dans l'entreprise et dans l'hypothèse où il n'a pas été possible de conclure d'accord collectif avec un représentant élu ou un salarié mandaté.

Concrètement, le RSS bénéficie d'un crédit d'heures de délégation d'au moins 4 heures par mois (C. trav., position de la section syndicale (affichage, distribution de tract, etc.), notamment le local commun à toutes les sections dans les entreprises de plus de 200 salariés. En revanche, dans les entreprises ou établissements de 1 000 salariés ou plus, l'obligation de mettre un local distinct à disposition de chaque section syndicale est désormais réservée aux sections créées par des syndicats représentatifs (C. trav., art. L. 2142-8).

Le RSS est protégé contre le licenciement de la même manière qu'un délégué syndical (C. trav., art. L. 2142-1-2), c'est-à-dire que son licenciement est soumis, après enquête contradictoire, à l'autorisation de l'inspection du travail, pendant son mandat et un an après la fin de celui-ci.

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, le mandat de RSS ouvre droit à un crédit d'heures uniquement si une disposition conventionnelle le prévoit. Le temps dont dispose le délégué du personnel pour l'exercice de son mandat d'élu peut être utilisé dans les mêmes conditions pour l'exercice de ses fonctions de RSS (C. trav., art. L. 2142-1-4).

4. Fin du mandat de RSS

Le mandat du RSS prend fin, à l'issue des premières élections professionnelles suivant sa désignation. Deux cas sont alors possibles :

- si le syndicat est reconnu représentatif c'est-à-dire qu'il a obtenu au moins 10% des suffrages au premier tour des élections de CE, DUP ou à défaut DP, la section syndicale peut alors désigner un délégué syndical ;
- si le syndicat qui l'a désigné n'est pas reconnu représentatif dans l'entreprise, le RSS ne peut pas être désigné à nouveau comme représentant syndical jusqu'aux six mois précédant la date des élections professionnelles suivantes dans l'entreprise (C. trav., art. L. 2142-1-1). Le syndicat qui demeure non représentatif peut en revanche désigner un autre salarié comme RSS.

Quo qu'il en soit, l'ex-RSS reste protégé contre le licenciement après son mandat de la même manière qu'un ex-délégué syndical pour une durée de 12 mois : l'autorisation de l'inspecteur du travail doit être donnée. En cas d'acceptation du licenciement par l'inspection du travail, des recours existent encore : recours hiérarchique auprès du ministre du travail, et recours contentieux au tribunal administratif. ■

Bureau Confédéral
de la CNT

« Petit » syndicat prouvant
sa représentativité au
« grand » patronat.



Historique de la notion de représentativité syndicale

1919 : on parle d'organisations les plus représentatives lors du traité de Versailles pour désigner les délégués non gouvernementaux à la conférence internationale du travail, organe de l'OIT.

1921 : décret qui opère une distinction entre syndicats selon le nombre d'adhérents pour les élections au Conseil Supérieur du Travail.

1936 : décret régissant la composition du Conseil Economique ainsi qu'une loi pour les conventions collectives.

1948 : représentativité nationale pour 4 confédérations (CGT, CGT-FO, CFTC, CGC).

1950 : restauration des conventions collectives supprimées par Vichy ; une loi définit la représentativité des syndicats.

1966 : un arrêté du 31 mars complétant une décision du 8 avril 1948 désigne comme représentatives de droit au niveau national 5 confédérations (CGT, CGT-FO, CFTC, CGC et CFDT).

2008 : loi dite « de rénovation du dialogue social et du temps de travail ».

La représentativité syndicale dans quelques pays européens

Belgique : cinq critères de représentativité ; organisations interprofessionnelles implantées sur tout le territoire et comptant au moins 50 000 membres étant reconnus par l'employeur peuvent s'adresser à un organisme public indépendant pour se faire reconnaître (si la moitié des salariés de l'unité y est favorable).

Espagne : distinction entre les organisations « les plus représentatives » et « représentatives » ; pourcentage de sièges obtenus aux élections professionnelles.

Allemagne : critères établis progressivement par la jurisprudence et aboutissant à une reconnaissance mutuelle entre « partenaires sociaux ».

Danemark : les « partenaires » ont opté pour un système de reconnaissance mutuelle par le biais d'accords conclus entre syndicats et patronat

Grande-Bretagne : l'entreprise peut reconnaître un syndicat ; dans les entreprises de plus de 20 salariés, les syndicats qui n'ont pas été reconnus par l'employeur peuvent s'adresser à un organisme public indépendant pour se faire reconnaître (si la moitié des salariés de l'unité y est favorable).

Italie : en pratique, la reconnaissance mutuelle l'emporte ; certains droits ne sont reconnus qu'aux syndicats représentatifs ; les critères de représentativité ont dû être définis par la jurisprudence.

La grande messe Capitaliste

Prêtre : P - Spectateurs : S

1. Entrée

Le prêtre accueille les fidèles en souriant.

P : Mes très chers frères, mes très chères sœurs, le Grand Capital nous a réunis aujourd’hui pour louer son nom. Je suis heureux de nous voir toujours plus nombreux au temple de la consommation et de voir tant de pays se rallier à notre cause. Chaque jour, plus de fidèles viennent admirer la gloire du Grand Capital pour le bonheur de tous et la croissance éternelle. Je suis heureux de voir des enfants parmi nous... Venez plus près, les enfants... Je suis heureux de voir que la foi les touche de plus en plus jeunes, qu’ils comprennent de plus en plus tôt que le Grand Capital et la croissance sont les buts ultimes de nos vies.

P : Levons les bras bien haut, mes frères, afin d’acclamer la gloire du Grand Capital.

Le prêtre lève les bras très hauts et les spectateurs l’imitent. Il prend un air grave.

P : Gloire à toi, ô Grand Capital.

2. Confession des péchés

Temps de pause. Le prêtre regarde par terre, puis lève la tête doucement et regarde tristement le public.

P : Je confesse au Grand Capital tout puissant, à saint Jean-Marie Messier, à saint Bernard Arnaud, à tous les actionnaires, à saint Louis Schweitzer et à saint Antoine Sellières, à vous, mes frères, que j’ai beaucoup péché, par pensée subversive, par parole démoralisatrice et par action contestataire.

(Le prêtre se frappe trois fois la poitrine.)

C'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute.

C'est pourquoi je supplie la bienheureuse croissance toujours vierge, saint Laurent Fabius et saint Alain Minc, les apôtres Jean-Marc Sylvestre et Jean-Pierre Gaillard, tous les saints et vous, mes frères, de prier pour moi le Grand Capital, notre Dieu.

Que le Grand Capital tout puissant vous fasse miséricorde, qu'il vous pardonne vos péchés et vous conduise à la croissance éternelle.

S : Amen

Différents témoins viennent confesser leurs péchés au micro.

2.1. Premier témoin

Oui, Grand Capital, j’ai péché. En ces temps de guerre, je n’ai pas fait preuve de patriotisme économique. Samedi dernier, j’ai préféré aller me balader dans les champs plutôt que d’aller te louer au grand temple de la consommation. Pardonner-moi, saint Michel-Edouard Leclerc, de ne pas avoir participé à la croissance économique, et ainsi, de mener le pays à la récession.

P : Que le Capital tout puissant me fasse miséricorde, qu'il me pardonne mes péchés et qu'il me conduise à la croissance éternelle.

P : Tous ensemble, mes frères.

S+P : Que le Grand Capital tout puissant me fasse miséricorde, qu'il me pardonne mes péchés et qu'il me conduise à la croissance éternelle.

2.2. Deuxième témoin

Oui, Grand Capital, j’ai péché. Je préfère rouler à vélo plutôt que d’utiliser l’outil de liberté et de bonheur qu’est l’automobile. Pardonner-moi, saint Jacques Calvet, d’avoir mis en danger le fleuron de l’industrie française, les usines d’automobiles et tous mes frères qui y travaillent.

P : Tous ensemble, mes frères.

S+P : Que le Grand Capital tout puissant me fasse miséricorde, qu'il me pardonne mes péchés et qu'il me conduise à la croissance éternelle.

2.3. Troisième témoin

Oui, Grand Capital, j’ai péché. Je n’ai pas regardé la télévision, mardi soir. Mon esprit s’est ainsi éloigné du droit chemin pour se laisser aller à des pensées impies et subversives.

Pardonner-moi, saint Hervé Bourges, d’avoir commis le crime de pensée et d’avoir fragilisé l’unité de notre communauté de consommation.

S+P : Que le Grand Capital tout puissant me fasse miséricorde, qu'il me pardonne mes péchés et qu'il me conduise à la croissance éternelle.

2.3. Quatrième témoin

Oui, Grand Capital, j’ai péché. Je suis allé en vacances dans les Cévennes en train. J’ai refusé la super promotion de Travel On-Line qui m’offrait la possibilité de partir pour 1 500 F dans un palace au Bangladesh.

Pardonner-moi, saint Gilbert Trigano, d’avoir mis en danger le trafic aérien et les clubs de vacances de touristes occidentaux qui permettent aux populations affamées du tiers-monde de sortir du besoin.

S+P : Que le Grand Capital tout puissant me fasse miséricorde, qu'il me pardonne mes péchés et qu'il me conduise à la croissance éternelle.

3. Sermon

Mes biens chers frères, mes bien chères sœurs, nous voici réunis en ce troisième dimanche après l’ouverture du deuxième marché du Palais Brognard. Aujourd’hui, mon cœur est en peine. J’apprends que des hérétiques, parmi notre communauté, diffusent des journaux subversifs et blasphematoires. Certains d’entre vous, parmi cette assemblée même, en viendraient à contester le caractère indépassable de la pensée lumineuse du Grand Capital. Qu’ils se repentent !

Veulent-ils rejoindre dans l’obscurantisme ce faux prophète impie dénommé Jésus-Christ, qui a subverti les foules pendant tant d’années ? Cet hérétique prêchait la pauvreté, la simplicité et refusait la compétition à outrance. Rappelons comment il a chassé les marchands du temple qui servait le Grand Capital notre seigneur. Est-



ce ainsi que nous participerons à la croissance et à la consommation éternelle ? Comment le marché peut-il supporter de tels actes qui mettent en cause son caractère sacré ? Parjure, vade retro Satana Jésus-Christ, Dieu des pauvres, vil hippie.

Des esprits contestataires mettent en doute la pensée du Grand Capital. Ainsi, certains ne croient plus à la sainte croissance. D'après eux, une croissance économique infinie serait impossible sur une planète où les ressources sont limitées. Hérésie ! Pardonne-leur, Seigneur, ils ne savent pas ce qu'ils disent. D'autres osent insinuer qu'une consommation frénétique n'apporterait pas le bonheur, que la consommation ne serait pas une fin en soi. Mais, pire encore : quelques-uns parmi vous douteraient de la capacité de la science à résoudre tous nos problèmes. Veulent-ils finir dans les flammes de la pauvreté ? Argh ! Grand Capital, aide-nous à ramener tes enfants perdus sur le chemin de la vérité incontestable du marché. Seigneur, délivre-les du mal.

Autres paroles hérétiques : des esprits forts soutiendraient que le "nouveau" ne serait pas une valeur en soi, mais un fait temporel ! Quelle ineptie ! Mes enfants, tout ce qui est nouveau est bon. "C'est nouveau, c'est bien !" dit le Grand Capital. Répétez avec moi : "C'est nouveau, c'est bien !" Innovation, nouveauté, c'est jeune, fresh, yeah ! Par contre, "c'est vieux, c'est mauvais !" à bas le vieux, c'est ringard, dépassé. Qu'est-ce qui est jeune ? Qu'est-ce qui est vieux ? Jouez avec moi.

La liberté d'entreprendre, la liberté des marchés ? (Le prêtre interroge la foule à chaque question.)

Oui, c'est nouveau ! C'est formidable !

Le contrôle démocratique de l'économie par les citoyens ?

Ha, beurk. C'est mauvais. C'est ringard ! C'est vieux !

Le téléphone portable, la voiture, la télé, les OGM, la pub, la vitesse, la compétition ?

It's new ! It's good ! Ha, quelle extase !

La bicyclette, le potager, le théâtre, la lecture, la politique, la lenteur, la convivialité ?

Bahhh ! It's old, it's bad. Beurk ! Beurk !

Mes fils, mes filles, mes chers consommateurs, ne vous éloignez pas de votre poste de télévision. Vous le regardez en moyenne 3 heures et demie par jour. Ces derniers doutes parmi vous prouvent que ce n'est pas encore assez. La consommation, la croissance, c'est le bonheur. Ne réfléchissez pas, vous risqueriez de mettre la sécurité et la joie de vivre de tous en danger. Alors, je vous en conjure, mes frères, unissons-nous dans la foi sacrée en la science. Bénissons chaque jour le Grand Capital.

Amen

4. Prière universelle.

P : Mes très chers frères, prions ensemble.

Le prêtre lève les bras.

P+S : Je crois en un seul but, tout puissant, l'avènement du capital, créateur de tous les biens matériels et immatériels.

En la croissance éternelle et infinie, au détriment de la vie terrestre et de toutes les ressources qui s'y trouvent.

En un seul homme, saint Jean-Marie Messier, par qui tout a été fait : qui, à nous les consommateurs et pour notre salut, nous a donné les biens de la terre.

En la résolution de tous nos maux par le progrès scientifique, et à l'avènement mondial du modèle occidental.

En la très sainte consommation qui apporte le bonheur des hommes et la richesse de nos vies.

Je crois en l'avènement du Temple, seul et unique lieu de consommation, et de tous les messages publicitaires donnés par lui

aux hommes, pour nous permettre d'y répandre notre joie à travers la consommation éternelle.

6. Fraction de l'euro

Long silence. Le prêtre est assis et regarde par terre. Il se lève lentement et s'avance vers l'hôtel.

P : Nous te supplions donc, Grand Capital, de recevoir cette offrande. Daigne rendre cette action pleinement fructueuse, afin qu'elle devienne pour nous le signe de la Croissance des indices boursiers. Ainsi, ton fils, saint Jean-Marie Messier prit l'euro, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples, en disant : Prenez et mangez-en tous, car ceci est le corps de la terre que nous allons piller pour vous.

Le prêtre élève l'hostie pour permettre aux fidèles de l'adorer.

P : De même, après le conseil d'administration, prenant aussi ce précieux calice entre ses mains riches et vénérables, il le bénit et le donna à ses disciples en disant : Prenez et buvez-en tous, car ceci est le calice de la sueur des hommes, la sueur de ceux qui travaillent pour nous.

Le prêtre élève le calice pour permettre aux fidèles de l'adorer.

P : Grand Capital, à travers ces offrandes, nous t'offrons nos vies. Nous sacrifices 350 000 humains tous les ans sur l'autel de l'automobile afin de satisfaire à la croissance et au progrès. Bientôt, ce sera l'humanité tout entière qui se sacrifiera pour toi. Quand les hommes auront détruit la planète, ils te rejoindront unis dans le royaume du premier marché. Merci, ô Grand Capital. Saint George Bush l'avait prédit dans son royaume : "L'environnement ne doit pas remettre en cause l'économie."

P : Mes très chers frères, mes très chères sœurs, prions ensemble.

S + P : Notre Grand Capital, qui est aux cieux, que ton idéologie soit incontestée, que ton règne total s'accomplisse, que la volonté du marché soit faite sur la terre comme au ciel. Donne-nous aujourd'hui la croissance éternelle et pardonne notre sobriété comme nous pardonnons à ceux qui n'ont pas dépensé. Et ne nous laissez pas succomber à la tentation de nous contenter de ce dont nous avons besoin.

P : Mais délivre-nous du mal.

S + P : Amen

P : Délivre-nous, de grâce, Grand Capital, de tous les maux passés, présents et à venir ; et par l'intercession de saint Jean-Pierre Gaillard, du bienheureux et glorieux CAC 40, Dow Jones et indice Nikkei. Daigne nous accorder l'abrutissement par une consommation sans fin et effrénée, avec la bénédiction de saint France-Inter, saint TF1 et de tous les médias réunis ; afin que, par le secours de ta miséricorde, nous soyons toujours affranchis du désir d'être des humains libres et conscients, et en sûreté au milieu de tous les fléaux qui nous menacent : prise de conscience, liberté et volonté de vivre pleinement. Par le même saint Jean-Marie Messier, ton Fils, qui vit et règne, Grand Capital, avec toi, dans l'unité de la croissance, de la consommation et du progrès.

S : Amen.

Texte trouvé sur internet (site aujourd'hui disparu) et gardé au chaud dans les archives du BR.

PRIMAIRE – COLLÈGE

ou Comment la politique de Darcos soutient l'échec !

Pour nous professeurs de RASED, l'enfant compte plus que la logique comptable !

La fin des RASED, semble proche. Savamment entretenue par une communication volontairement floue et faussement maladroite de l'Institution. Darcos qui parle de réseau de soutien, mise en place de l'aide personnalisé sans concertation avec le RASED, Dans le guide adressé aux parents : page 9, au paragraphe « *Comment votre enfant sera-t-il aidé ?* », rien sur le RASED ! On croit rêver !

Mais c'est quoi le RASED ?

C'est le « Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté ». Une équipe d'enseignants dont le but est d'aider les élèves à mieux réussir à l'école.

Y'a qui dans le RASED ? Difficile de résumer sans être trop réducteur et sans non plus se perdre dans des termes « pédago-dogmatiques ». Je m'inspire d'une petite explication rédigée par la FNAME (l'asso nationale des maître E) à l'attention des parents.

Trois professionnels au minimum :

- le maître E : Pour une approche dite psycho-pédagogique pour aider les élèves à surmonter leurs difficultés à apprendre et à comprendre : apprendre à réfléchir, apprendre à se souvenir, à savoir-faire, à oser, à faire l'expérience de la réussite en essayant de donner du sens à ce qui se passe à l'école.

- le maître G : Pour une approche dite « rééducative » avec les élèves trop timide ou trop excités qui n'arrivent pas à travailler. En dessinant, jouant, construisant, créant, on fait le pari que l'élève puisse se libérer de ce qui l'empêche d'apprendre...

- le psychologue scolaire : Il fait le lien entre l'enfant, la famille, l'école et les structures extérieures et utilise des tests, dessins, et la parole pour mieux cerner les besoins de l'enfant. En parallèle, il participe également à la conception, au suivi et à l'évaluation des projets d'intégration des enfants en situation de handicap.

Pour ces 3 professionnels, les relations instaurées avec la famille sont vitales. En réalité, bon nombre de RASED sont incomplets depuis plusieurs années (pas de maître E à tel endroit, plus de maître G), les remplacements sont inexistant (psychologue scolaire en congé maternité jusque mars ? bah... pas de psychologues scolaires jusque là alors !). Quand ils sont complets, ils sont insuffisants (cas de RASED fonctionnant avec une maîtresse G pour 20 écoles !). Souvent, on retrouve sur ces postes des enseignants faisant fonction (qui n'ont pas la formation correspondante) et les IEN en profitent pour les détourner de leurs missions en leur demandant de faire du soutien en classe.

Ces situations n'aident assurément pas vous l'aurez compris à pérenniser le bon fonctionnement des RASED.

Aider les élèves à l'école ? C'est du soutien en fait !

Point de détail diront certains, mais c'est pourtant l'essence de notre métier : notre rôle n'est pas du renfort pédagogique, mais bien une prise en charge globale des difficultés de l'élève, nécessitant une approche plus globale (dite "systémique" pour employer des gros mots). Si l'élève ne réussit pas à l'école, c'est rarement parce que petit diable qu'il est, il a envie d'ennuyer son maître, d'embêter ses parents. Chaque élève a une histoire, un passé affectif, une relation à l'Autre, au savoir et à l'école dont il ne peut se défaire à 8h20 comme on enlève son anorak. C'est pour cette raison que les maîtres travaillant en RASED sont spécialisés (dans l'absolu pour être efficient), non pas qu'il s'agit de super instit qui savent tout, mais bien que leur façon de travailler requiert un regard particulier et des comportements qui ne sont pas innés....

Le soutien est assuré par des maîtres qui réexpliquent en petit groupes une notion qui n'a pas été

bien comprise. Intervention qui peut être judicieuse pour des élèves qui manifestent des difficultés d'ordre "attendue", inhérentes à tout apprentissage... Mais là je doute: le soutien est fort inutile pour les élèves en grande difficulté, si ce n'est éventuellement exacerber une fois de plus leur souffrance de ne pas réussir à l'école.

« Travailler plus pour apprendre plus » ?

Pas avec ces élèves en tout cas ! Travailler autrement ? Assurément !

Avec les parents, les structures extérieures, les enseignants Tiens, les enseignants. L'une des critiques les plus fréquentes en matière d'échanges entre enseignants en classe et RASED, c'est le manque de temps ... Le temps, sujet récurrent. Il aurait été de bon ton de libérer les 2 heures du samedi matin aux enseignants pour leur permettre de rencontrer, échanger avec les principaux adultes qui partagent la vie des élèves les plus en difficultés. Certaines écoles ont eu le courage de refuser la mise en place des aides personnalisées, pourvu que ces initiatives fassent tâches d'huile. Tiens, moi j'en propose une :

« Vous connaissez la nouvelle loi liberticide en matière de procédure préalable au déclenchement d'une grève ?

Si tu fais grève et que tu le dis pas 48 heures avant, t'es puni

Par contre, tu peux dire que tu fais grève 48 h avant et pas la faire

Tu viens bosser, tu perds pas ton salaire, les élèves sont pas là (puisque t'as dit que tu faisais grève....) Et tu as 6 heures pour échanger sur tes pratiques avec tes collègues, te demander comment tu vas faire bosser tes élèves qui sont en difficulté dans ta classe, parler avec les collègues du RASED pour qu'ils t'expliquent comment ils travaillent, rencontrer pour du vrai les parents qui n'ont pas démissionné mais pour qui tout n'est pas toujours simple.... Tout ça pour du vrai, pas entre deux portes et un café tiède ! »

Darcos liquide les RASED !

La liste de 16500 postes supprimés l'an prochain est tombée : La situation est catastrophique dans le secondaire, et au niveau du primaire, parmi tant d'autres « réjouissances », 3000 maître E et G sont réaffectés et sédentarisés dans les écoles en lieu et

place de 3000 enseignants partis à la retraite pas remplacés.

Retournez en classe les fainéants du RASED ! Vous, les spécialistes de la difficulté scolaire, vous allez en avoir pour votre argent. Cachez ces élèves que je ne saurai voir, ceux qui ne comprennent rien à rien de l'exigence scolaire, que les autres puissent travailler en paix.

Les autres, je vous conseille un pantalon confortable, 6 heures par jour sur une chaise, c'est pas facile, surtout en provenance directe de Grande Section ; quand vous aurez fini vos exercices de Daniel et Valérie page 12, vous commencerez votre dessin pour « Solidarité Défense ». Qu'un sang impur abreuve nos sillons.....

Malheureusement, vous avez bien compris que sortir des enfants parfois du néant pour leur permettre de suivre au final une scolarité presque classique n'intéressent pas nos chefs, bien plus enclins à s'exciter sur des préoccupations d'experts comptables.

Trop cher qu'ils disent. Action ! On est tout plein et ils sont tous seuls ! ■

AL

On s'attend donc à la liquidation des RASED dans le premier degré. C'est pourtant l'extension du dispositif et de ses démarches au second degré qu'il faudrait envisager. Au collège, avec l'asphyxie programmée des très imparfaites SEGPA, « Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté », et le retour des conceptions rigides de l'éducation, de l'instruction (mémorisation, récitation, rédaction, morale), le tri social est renforcé.

Aide aux devoirs, accompagnement scolaire ?

Les nouveaux dispositifs se multiplient hors temps scolaire pour les enseignant(e)s et les élèves : toujours travailler plus ! C'est le modèle des cours privés qui s'est diffusé dans les classes moyennes grâce aux réductions d'im-

pôts. Mais les élèves en situation d'échec n'ont pas les outils pour faire les devoirs, expérimenter, approfondir, prolonger les activités de la journée. Leurs difficultés scolaires mais aussi psychologiques, familiales, et sociales sont telles que l'aide de l'adulte n'apporte que des solutions formelles et ponctuelles. Ces élèves en échec sont en outre les moins disposés à prolonger la journée (ces dispositifs s'organisent sur la base du volontariat des élèves) car ils n'aspirent qu'à fuir le contexte scolaire qui les dévalorise.

Les « bons élèves » qui maîtrisent l'essentiel des apprentissages à la sortie des cours parce qu'ils ont intégré les normes des questionnements et des raisonnements, n'ont a priori pas besoin de ces dispositifs. Leurs parents rapportent fréquemment lors des rencontres avec les profs qu' « ils ne travaillent pas beaucoup à la maison ». Tout cela profitent donc davantage aux élèves qui ne sont pas en grandes difficultés et des études montrent que les progrès sont *"d'autant plus importants et fréquents que les difficultés étaient initialement moindres"*.

Un soutien à l'échec ?

Les élèves les plus fragiles sont stigmatisés (on veut aussi les figer) mais leurs problèmes subsistent. Car sur le temps scolaire, en l'absence de moyens humains et pédagogiques adaptés (il faudrait dédoubler les classes, de véritables formations et des temps de concertation) ils restent livrés à leurs désarroi face à la succession des tâches insurmontables voire incompréhensibles qui leur "prennent la tête". Tout cela contribue à enfermer l'élève dans une logique de fatalité.

La solution du redoublement relève des mêmes a priori idéologiques : recommencer le programme dans les mêmes conditions pédagogiques, psychologiques, familiales et sociales ne sert pas à grand chose.

On accompagne donc l'échec, plus qu'on ne le combat, pour rassurer les parents et c'est en fait le contrôle social qui est renforcé. Dans le cadre de l'égalité des chances républicaine, chacun doit saisir sa chance, saisir les bêquilles tendues. L'échec devient alors une responsabilité personnelle et familiale (suspension des allocations, contrats de responsabilité parentale). Les responsabilités collectives, inégalités sociales, culturelles, tri social scolaire sont évacuées. En s'appuyant sur le fatalisme, le ministère peut poursuivre son entreprise de liqui-

dation du collège unique, collège pour tous et toutes en multipliant les orientations précoce en 4eme 3eme avec en point de mire l'apprentissage à 14 ans.

La CNT pour une école émancipatrice.

Chacun le sait bien, il y a depuis longtemps, et de manière accentuée ces dernières années avec la dérogation généralisée à la carte scolaire, plusieurs collèges : les collèges pour pauvres, pour classes moyennes apeurées et pour riches ; avec toujours des programmes faits pour préparer au lycée, dans l'absence de réels moyens pour assurer l'épanouissement de tous et toutes. Nous refusons les filières, la mise en apprentissage automatique des jeunes qui ne trouvent pas leur place dans le collège actuel et qui la trouveront encore moins dans celui qu'on nous prépare.

Nous ne défendons pas pour autant le statu quo. Nous sommes pour une éducation intégrale pour tous (pour que la technologie ne soit pas la dernière matière, et que les maths redeviennent ce jeu aux innombrables portes, et non un outil de sélection des élites par l' « intelligence » par exemple), pour des formes d'apprentissage impliquant les élèves, pour la gestion collective des établissements par ceux qui y travaillent et y étudient. Pour nous, c'est le projet d'une école émancipatrice. ■

Aldo, CNT-SSEC 59/62



Mortelles journées à la chaîne

- Salut Karim
- Bonjour Abdel
- Monsieur N'Bo, comment allez-vous ?
- Ça va Thierry ?

Début de poste, il est 04h25, tout le monde est là alors qu'ils ne commencent que dans une bonne demi-heure. Ils sont présents, ils ont pointé, mais ils ne seront pas payés tant que la chaîne ne sera pas mise en route.

Que cherchent-ils à arriver si tôt ? Un peu d'humanité dans un boulot où ils restent debout sept heures durant ? Une évasion de leur cocon familio-télévisé ?

Quelque chose de complètement dingue qui n'arrive qu'une fois dans une vie ? Même dans un boulot de chaîne à l'usine ?!

Répondre à la question «pourquoi» reviendrait à répondre à la question de leur situation d'exploité de 1°, 2°, 3° génération de colonisés.

Ce matin, routinier à mon habitude, je distribue des gants neufs ou reprisés. Ils sont rassurés qu'il y en ait aujourd'hui, ça leur évitera un max de coupures. Ils partent en poste.

Le micro beugle sa mitraille, le tapis se met en route.

Un coup à gauche, un coup à droite, et ainsi de suite jusqu'à la pause, le geste est bien rôdé. Les plus chanceux arrivent à somnoler un bon geste, les autres se dopent des salaires de misère qu'ils reçoivent.

Le premier arrêt d'urgence ne se fait pas attendre. A l'habitude, je me pointe. Sur le chemin, je me dis: « Fais chier, encore un qui s'est pris une seringue dans le doigt ! ».

Ça saigne un peu, mais ça ira. «Un coup d'antiseptique, un bandage serré à mort, et c'est

bon ! ». Bernard, opérateur de tri en contrat CAE, 28 heures par semaine, sort de l'infirmerie. Son doigt customisé en un mini boudin blanc, il reprend son poste.

Un coup d'œil sur la montre et c'est parti. Il reste une heure et demie avant la pause. Le défilé des pipis commence. « Pour éviter tout abus, les opérateurs n'auront pas le droit d'aller uriner une heure avant, ni une heure après la pause », ordre du directeur. Il faut bien comprendre qu'ils sont là pour travailler : « On ne les paie pas à se promener ! ». Et comme cette restriction ne suffisait pas : « Vous les accompagnerez un à un aux toilettes et ce pour éviter toute dégradation ! ». Merci patron !

C'est au tour d'Ablaï de monter aux toilettes. Je le suis dans les escaliers. Arrivés là-haut, il me dit: « C'est comme à la garde à vue ! ». J'ai honte, terriblement honte. Ce gars, ex sans-papier, en a vu, et des pas mûres. Il comprend que je n'y peux rien, il ne m'en veut pas. Mais moi je m'en veux à mort.

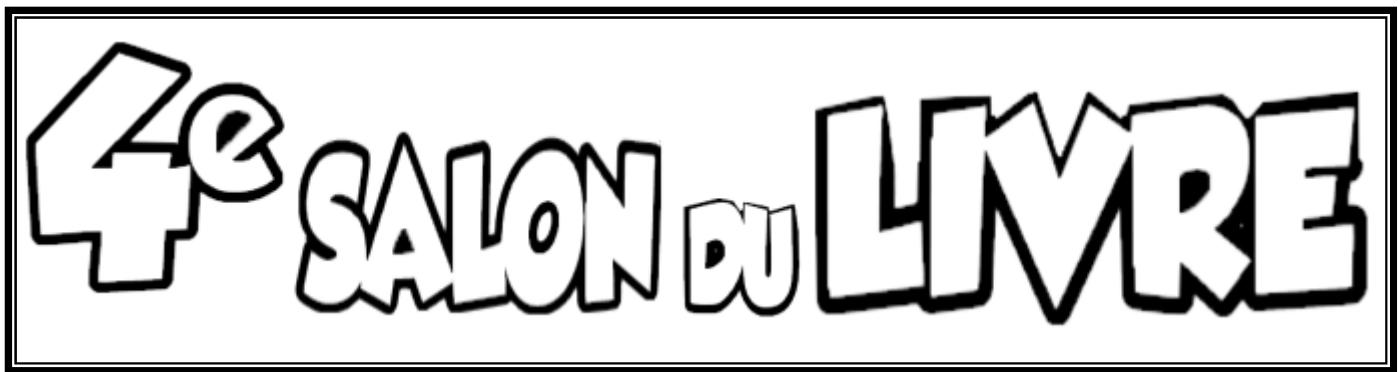
Il m'arrive d'en rire. Mais ce qui en ressort est très jaune. Je pourrais mettre sur mon CV: «Gardien de prison d'insertion».

C'est bien de ça qu'il s'agit : une prison d'insertion. Des individus condamnés à errer de contrat aidé en contrat aidé.

Patrick en est rendu à son troisième. A chaque fois dans une boîte différente et à chaque fois parce qu'il a, soi-disant, un manque de formation ou d'expérience. Il a plusieurs fois posé la question au chef d'équipe : « Et pourquoi ils nous prennent pas à 35 heures et en CDI ? ». Et le chef de répondre : « C'est le conseil d'administration qui décide... ». Et hop, la balle est envoyée dans des sphères interdites au simple opérateur. ■

Xamo (CNT-STIS 59)





À l'occasion de la préparation du 4^{ème} salon du livre « Ecriture en Action », j'ai eu l'occasion de rencontrer Amandine, militante du syndicat CNT-SSEC 59/62. Amandine fait aussi partie de l'Association « Ecriture en Action » qui organise le 8 novembre à la « Halle au sucre » de Lille cette nouvelle rencontre du livre militant.

BR : Bonjour Amandine, merci d'accorder un peu de temps au Bulletin Régional pour cet entretien. Tout d'abord, qu'est-ce qui a motivé ton investissement dans l'organisation de ce 4^{ème} salon d' « Ecriture en Action » ?

Amandine : J'aurai trouvé dommage de ne pas organiser de salon cette année, surtout que c'est une biennale, et l'asso avait aussi besoin de monde pour l'organiser ... Et c'est surtout, une forme de lutte qui m'intéresse beaucoup parce qu'elle est différente des formes d'action traditionnelle. Et puis, c'est enrichissant d'apprendre progressivement à organiser un tel événement : louer une salle, contacter les éditeurs...

BR : Justement... Comment s'est préparé le salon ?

Amandine : Il y a pas mal de trucs à faire, tout d'abord re-déclarer l'association en préfecture (cf « Ecriture en Action ») et ainsi obtenir en tant qu'association de la métropole lilloise le prêt d'une salle, gratuitement une fois par an, mais dont la demande doit se faire plus de 6 mois à l'avance. Il a fallu donc contacter le service des fêtes pour expliquer le projet et l'ambition du « Salon du livre », obtenir une assurance pour la salle, entrer en contact avec le gardien de la salle etc ...

BR : Pourquoi la « Halle au sucre » justement ? Y-a-t-il une volonté particulière ?

Amandine : Non, c'était la seule salle disponible à ce moment là ! (ndlr : l'Union Locale CNT de Lille organisait déjà, en septembre, le Congrès Confédéral National de la CNT à la MEP).

BR : Ok, mais ce n'est pas tout de prévoir le lieu...

Amandine : En effet, il a fallu rentrer dans le vif du sujet, contacter éditeurs, libraires et auteurs...

BR : Ça fait pas mal de boulot, depuis combien temps vous vous y êtes mis ?

Amandine : Je dirai approximativement depuis février 2008.

BR : Et vous êtes combien à vous retrouver dans le projet ?

Amandine : Essentiellement deux, moi et Didier (CNT-STIS 59). Mais, pas mal de « compagnons de route », environ une dizaine de personnes, s'investissent à un moment ou à un autre.

BR : Des soucis pendant l'organisation ?

Amandine : Ouais, les réticences de la mairie ! L'élu en charge du service des fêtes a mis cinq mois à signer le dossier.

BR : Quelle est l'ambition du salon de cette année ?

Amandine : La thématique du Salon est « l'art comme mode de lutte ».

BR : ... Peux-tu nous dire un mot du programme et des invités ?

Amandine : Au niveau des librairies, celles de la CNT et du CCL seront présentes, ainsi que celles de l'Harmattan de Lille, de « Court circuit » et « Un Pas de côté » de Béthune. D'autre part, Anaïs Ruch, dessinatrice et scénariste de bouquins pour enfants sera parmi nous. Le collectif

« Contre faits » (photos), La Brique et le « Collectif chez Rita » seront là aussi. Des expositions de photos sur divers thèmes seront organisées par des militants de la CNT : sur le Burkina Faso, l'Argentine, et bien sûr, les luttes lilloises... On aura aussi le plaisir d'écouter la chorale des « Joyeux mutins ». Sans oublier, un apéro qui sera organisé à 19 heures pour passer un moment convivial...

BR : *Ah, mais tiens, je vois qu'il n'y a pas que des librairies et des auteurs ! Pourquoi cette volonté de dé-passé le seul cadre des livres et de leur « industrie » ?*

Amandine : Déjà parce qu'on considère que l'art est un moyen d'expression militant à part entière. On voulait aussi s'élargir à un autre public. Ca change un peu... Mais aussi qu'on puisse se diversifier, avec un truc plus familial, plus transversal, qui concerne adultes comme enfants ou plus vieux ...

BR : *Et toi perso, qu'est-ce que t'attends le plus de ce salon ? Une expo particulière ? Un stand à découvrir ?*

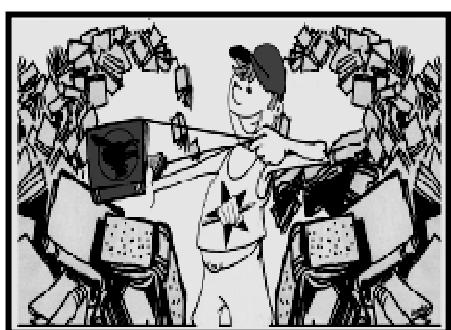
Amandine : Déjà qu'on ait affaire à des libraires engagés et motivés, que le salon ramène du monde et soit une vraie réussite culturelle et militante. Et puis moi, perso je tiens particulièrement aux productions (photos/livres) sur le mouvement ouvrier, par intérêt et dans une optique de lutte, bien sûr... En même temps je suis super contente qu'Anaïs Ruch soit présente aussi ...

BR : *Ok, un petit mot pour les dix ans du BR ?*

Amandine : Qu'on en ait 10 de plus !

BR : *On l'espère tous, en tout cas merci pour l'entretien, bon courage pour le salon et à bientôt dans les luttes !*

Amandine : *Salut !* ■



Concombre

Lectures du chat noir

François Legeait est photographe-écrivain, peut-être le contraire, mais sans aucun doute photographe.

On se souvient de son saisissant « *Destins clandestins – Les réfugiés après Sangatte* » paru en 2006. Cette fois-ci, il nous livre son témoignage sur la Palestine : « *Palestine 141* ». Je ne dis rien du titre, vous découvrirez. Des photos et un carnet de route – Dans son ‘carnet de route’, François écrit, au jour le jour, le journal de ses trois voyages en Cisjordanie. Il capte en quelques mots la vie au quotidien dans les territoires sous occupation : ravitaillement, chômage, déscolarisation mais aussi check point, contrôles policiers, omniprésence de l'armée d'occupation, rafles, intrusions nocturnes dans les camps, comme celui de Batala à Naplouse qu'il vit au sommet d'un toit.

Mais n'attendez pas des clichés de guerre, des corps-martyrs, des interventions militaires et des arrestations musclées... François ne les ignore pas et ne feint pas de les ignorer. Mais ce n'est pas son parti pris, son œil est ailleurs... tourné vers les enfants, les hommes et les femmes qu'ils rencontrent. Son intérêt est pour la vie même, jamais figée, même quand tout fuit le camp et quand on se retrouve parqué avec pour seul horizon les barbelés d'un camp...

Ses portraits sont de haute facture, de noir et de blanc - à l'ancienne, à l'argentique. Les enfants surpris au jeu ou les adolescent-e-s au visage grave montrent une jeunesse palestinienne que l'on pourrait croire ancrée dans la fatalité du renoncement ou guidée vers celle d'une lutte désespérée. Mais tous les regards que saisit François sont d'une telle intensité qu'on ne sent pas là les regards d'une jeunesse dont le destin serait de rester soumis.

François a l'œil et la main... rare... donc à regarder et à lire de près... ■

François Legeait, « *Palestine 141* », *Les éditions de Juillet*, 20 euros. Disponible à la CNT-Béthune ou à la librairie « *Un pas de côté* » de Béthune.

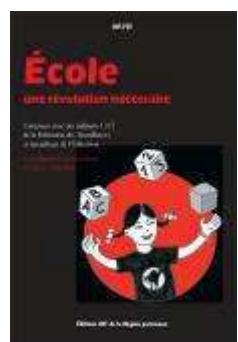


École, une révolution nécessaire » est à lire.

Grégory Chambat a réuni les témoignages qui composent le bouquin. A lire pour retrouver dans la vivacité des entretiens le parcours de militants de la CNT-Education, instit, TOS, surveillants, prof, tous engagés dans une pratique éducative en faisant vivre leur engagement cénétiste. Il n'y a pas de fatalité disent-ils tous de concert et à leur façon ... Il y a des vies qu'on se fabrique avec ses idées et ses engagements - certes aussi avec des remises en question - mais toujours avec le bel enthousiasme fraternel de l'insoumission à l'ordre existant et cette conviction forte que l'émancipation sociale et politique passe aussi par l'éducation. ■

Jluc – CNT-SSEC 59/62

« *École, une révolution nécessaire* » Coordination et entretiens de Grégory Chambat – Éditions CNT de la région parisienne, 2008 – 13 euros.



La CNT, c'est quoi ?



Un syndicat... Parce que cette forme d'organisation - telle qu'elle a été définie par ses fondateurs et qui reste plus que jamais d'actualité - englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel... Parce qu'elle a écrit les plus belles pages de l'histoire du mouvement ouvrier... Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente au plus près ses intérêts... Parce qu'elle remet en cause le rôle dirigeant des partis au sein du mouvement social... Parce qu'elle offre une structure (solide et qui a fait ses preuves) sur laquelle s'appuyer pour lutter au quotidien et tenter, demain, de réorganiser la société...

De combat ! Parce que les syndicats réformistes sont englués dans la collaboration avec les classes dirigeantes... Parce que l'État et le patronat ne se laissent pas convaincre par de belles paroles... Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme... Parce que seule la lutte est payante (grèves, occupations, manifestations, etc.)... Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation...

Autogestionnaire ! Parce que les permanents syndicaux génèrent (inconsciemment ou non) la passivité et la bureaucratie au sein de leurs organisations... Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqués eux-mêmes... Parce que nos délégués sont élus sur des mandats précis et qu'ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale du syndicat... Parce que nous sommes soucieux de l'autonomie des syndicats locaux et respectueux du fédéralisme... Parce que nous préconisons l'auto-organisation des luttes (comités de grève, coordinations, etc.)...

Et solidaire ! Parce que les hiérarchies de salaires et de fonctions ainsi que les différences de statuts renforcent les divisions et l'égoïsme au sein de la population et s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée... Parce que seules la réflexion et l'action inter-professionnelles et inter-catégorielles permettent d'éviter le corporatisme... Parce que les luttes des femmes, des chômeurs, des précaires, des mal logés, des sans papiers, des lycéens, des étudiants, etc. sont aussi les nôtres... Parce que les peuples du monde entier sont tous victimes des mêmes maux... ■



La CNT 59/62 sur l'arnitoile

En plus de la lettre « CNT-infos-nord » (cf. adresse page 24), l'UR-CNT du Nord Pas-de-Calais dispose d'un site web :

<http://www.cnt-f.org/59-62>

Des extraits des anciens numéros du BR peuvent y être consultés en ligne. Ainsi bien sûr que des infos sur l'actualité sociale, des tracts, des vidéos, etc. !

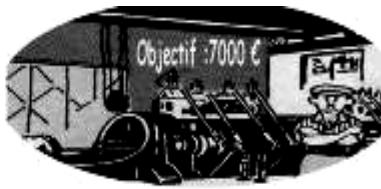
D'autre part, la CNT dispose également d'un site au niveau confédéral (<http://www.cnt-f.org>) avec différents liens : international, fédés éducation, bâtiment, santé-social, etc...

Prochain numéro du BR

Le numéro 28 du bulletin sera publié au printemps 2009.

Envoyez-nous au plus tôt vos propositions d'articles et d'interviews, vos notes de lecture, vos illustrations, etc..

Souscription pour le renouvellement du duplicopieur de la CNT 59/62



Nom : **Prénom :** **Adresse :**

Je fais un don de pour le renouvellement du duplicopieur de l'union régionale des syndicats CNT 59/62.

Chèque à l'ordre de : UL-CNT de Lille – CCP 10 651 35 A Lille
Couper à renvoyer à l'adresse suivante : UL-CNT, 1 rue Bracq, 59000 LILLE



- Je m'abonne au bulletin régional de la CNT.
 - Je désire recevoir la lettre « CNT-infos-nord » par courrier électronique.
 - Je désire recevoir gratuitement trois numéros du « *Combat syndicaliste* », mensuel confédéral de la CNT.
 - Je désire recevoir une documentation gratuite.
 - Je désire rencontrer un militant du syndicat.
 - Je désire me syndiquer à la CNT.



Nom / prénom :

Adresse postale et/ou électronique : www.ens-lyon.fr

Professional: _____

Téléphone (facultatif) : _____

Permanences :

Union locale de l'île et environs : mardi de 18 à 19 h

Union locale de Béthune et environs : vendredi de 18 à 19 h

Université populaire et autoérnée du béthunois : vendredi de 15h30 à 18h (au siège de l'union locale CNT de Béthune).

Pour tout contact

Union régionale interpro du Nord Pas-de-Calais : UR-CNT, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél : 03 20 56 96 10. Courriel : ur59-62@cnt-f.org

Union locale interpro de Lille-métropole : UL-CNT, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél : 03 20 56 96 10. Courriel : ul-lille@cnt-f.org

Union locale interpro de Béthune et environs : UL-CNT, 558 rue de Lille, 62400 Béthune. Courriel : ul-bethune@cnt-f.org

Syndicat santé social éducation culture du Nord Pas-de-Calais : CNT-SSEC, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél : 03 20 56 96 10. Courriel du syndicat : education-lille@cnt-f.org -- Courriel de la section de Béthune et environs : ssec-bethunois@cnt-f.org -- Courriel de la section « supérieur et recherche » : sr-lille@cnt-f.org

Syndicat des travailleurs de l'industrie et des services du Nord : CNT-STIS, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél : 03 20 56 96 10. Courriel : ul-lille@cnt-f.org

Syndicat des sans-emplois et précaires de Béthune et environs :
CNT-SEP, 558 rue de Lille, 62400 Béthune. Courriel : sep-bethunois@cnt-f.org

Ont participé à ce numéro :

Aldo, Clément, Amandine, Eric,
Jean-Luc, Laurent et Pierre.

Nota bene : le BR est réalisé par des militant.e.s non rémunéré.e.s et ne bénéficiant d'aucune « décharge syndicale »

Impression et expédition : CNT-1 île

Abonnement :

Abonnement ordinaire : 6 euros
pour quatre numéros. Abonnement
de soutien : à vot' bon cœur !
Règlement à l'ordre de l'union
régionale CNT 59/62.

Lettre d'info sur internet
abonnement gratuit
liste-cnt-infos-nord-owner
@cnt-f.org

Si vous voulez nous rencontrer et que vous ne pouvez pas venir à l'une de ces permanences, n'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous !